







Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE CNW – Code 37 et hebdos régionaux

Projet pilote d'écoroute d'hiver sur le chemin de la Grande-Ligne

Un partenariat pour diminuer l'impact environnemental des sels de voirie

Québec, le 26 novembre 2019. – Soucieux de l'impact environnemental des sels de voirie, le gouvernement du Québec, la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et la Ville de Lac-Delage, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), annoncent leur partenariat dans le cadre du projet pilote d'écoroute d'hiver du chemin de la Grande-Ligne.

Le député de Chauveau, M. Sylvain Lévesque, au nom du ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, a fait l'annonce du projet aujourd'hui. Pour l'occasion, il était accompagné du préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et membre du comité exécutif de la CMQ, M. Michel Beaulieu, du maire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, M. Claude Lebel, et du maire de la ville de Lac-Delage, M. Guy Rochette.

D'une longueur de 3,8 km, ce tronçon débute à la rue Jacques-Bédard, à Québec, et se prolonge jusqu'à la route de Tewkesbury (route 371), à Stoneham-et-Tewkesbury. Ce projet pilote consiste à adapter l'entretien hivernal en privilégiant les interventions de grattage de façon à réduire les impacts de l'utilisation des sels de voirie sur l'écosystème des zones plus vulnérables. Dans le cas du chemin de la Grande-Ligne, un des facteurs déterminants pour en faire une écoroute est sa proximité avec le lac Saint-Charles.

Citations

« Le ministère des Transports du Québec est un chef de file en matière de gestion des sels de voirie avec la Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie. Nous sommes très heureux de collaborer avec les municipalités afin de gérer de façon plus écologique les fondants routiers. »

Sylvain Lévesque, député de Chauveau

« La réduction de l'utilisation des sels de voiries sur le chemin de la Grande-Ligne permettra une meilleure protection des milieux naturels aux abords de ce tronçon. Ce projet-pilote est donc une excellente nouvelle et encourage un entretien plus écologique de nos routes en hiver. »

Benoît Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

« Cette annonce démontre concrètement une volonté de développer notre territoire autrement et de façon durable. »



Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier et membre du comité exécutif de la CMQ

« Ce type de route présente une solution qui arrime le développement durable aux déplacements sécuritaires. Cette cohabitation doit se faire en conservant la sécurité routière à l'avant-plan. Nos villes accordent une primauté à la sécurité routière et nous rappelons aux usagers d'adapter leur conduite en période hivernale, particulièrement sur les écoroutes. »

Claude Lebel, maire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

« Le choix d'habiter à proximité de la forêt et de cours d'eau vient également avec le souhait de préserver cette qualité de vie pour les habitants. La mise en place d'écoroutes s'inscrit parfaitement dans cette volonté. »

Guy Rochette, maire de la ville de Lac-Delage

Faits saillants

- Le mode d'entretien privilégié d'une écoroute est avant tout une intensification des interventions de grattage et l'utilisation d'abrasifs uniquement aux endroits critiques du réseau afin de réduire les impacts de l'utilisation des sels de voirie sur l'écosystème des zones plus vulnérables.
- La sécurité des usagers de la route demeure la priorité de tout projet d'implantation et de mise en œuvre d'une écoroute d'hiver.
- Dans certaines circonstances, l'utilisation de sels de voirie demeure la méthode d'entretien préconisée, notamment lorsque la chaussée est glacée, de même qu'aux endroits critiques comme dans les pentes, les courbes et aux arrêts.

Liens connexes

Cadre de référence : Implantation d'une écoroute d'hiver

Suivez-nous sur Twitter et sur Facebook.

- 30 -

Sources: Florence Plourde

Attachée de presse

Cabinet du ministre des Transports

et ministre responsable de la région de l'Estrie

Tél.: 418 643-6980

Valérie Savard Attaché de presse

Bureau du député de Chauveau

Tél.: 418 563-0946

Sophie Ragot

Responsable des communications

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

Tél.: 418 848-2381, poste 329

Ville de Lac-Delage Tél. : 418 848-2417

Éloïse Richard-Choquette

Chef d'équipe aux communications Communauté métropolitaine de Québec

Tél.: 418 641-6250, poste 1219

Pour information : Relations avec les médias

Direction des communications Ministère des Transports Tél. : Québec : 418 644-4444

Montréal : 514 873-5600 Sans frais : 1 866 341-5724